



1058, rue Principale C.P. 9  
Albertville (Québec) G0J 1A0  
☎: 418 756-3554 ☎: 418 756-3552  
✉:albertville@mrcmatapedia.qc.ca

Copie de la résolution de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 7 octobre 2024 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :           JENNYFER RUEL, DENISE DESMARAIS, GÉRALDINE CHRÉTIEN ET GILBERTE POTVIN

  MONSIEUR :            JACQUES JONCAS

EST ABSENTE :           MADAME :            VALÉRIE POTVIN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/ GREFFIÈRE -TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**171-10-2024 : DIRECTIVE PRÉCISANT LA NATURE DES SITUATIONS NÉCESSITANT L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS**

Considérant que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Considérant que la Municipalité d'Albertville est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Joncas, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement :

1. D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité d'Albertville utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
2. Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;
3. Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité d'Albertville et que tous les employés en soient informés.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024  
COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX

Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière